

**National Democratic Institute Mali**



**Analyse Genre des Elections Législatives 2013 au Mali**



**Mai 2014**

## Remerciements

Le NDI Mali voudrait adresser ses sincères remerciements et sa gratitude à ONU Femmes et à l'Ambassade de Royaume Danois au Mali, dont le financement a permis la réalisation de cette analyse.



# Sommaire

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>2. METHODOLOGIE</b>	<b>2</b>
<b>3. LE CONTEXTE SPECIFIQUE DE LA TENUE DES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 2013</b>	<b>2</b>
3.1 AU NIVEAU JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	2
3.2. AU NIVEAU DE L'INFLUENCE DES FACTEURS SOCIO-CULTURELS SUR LE STATUT DE LA FEMME	4
3.3. AU NIVEAU DES PARTIS POLITIQUES	5
3.4 AU NIVEAU DES POUVOIRS PUBLICS ET DES OGE :	6
3.5 AU NIVEAU SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL :	6
3.6 AU NIVEAU DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	7
<b>4. LES ELECTIONS</b>	<b>9</b>
4.1 LE FICHER ELECTORAL	9
4.2 LES CANDIDATURES	9
➤ <i>LES REGIONS LES PLUS FAVORABLES</i>	10
➤ <i>LES REGIONS SANS OU A TRES FAIBLES CANDIDATURES FEMININES</i>	10
4.3 LES RESULTATS	11
<b>LEÇONS APPRISSES DES SUCCES</b>	<b>13</b>
<b>5. RECOMMANDATIONS POUR LES PROCHAINES ELECTIONS</b>	<b>13</b>
5.1 AU GOUVERNEMENT	13
5.2 AUX RESPONSABLES DES PARTIS POLITIQUES	13
5.3 AUX FEMMES CANDIDATES	14
5.4 AGENCE D'ADMINISTRATION ELECTORALE	14
5.5 AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE	15
5.6 AUX PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	15
<b>6. ANNEXES</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE I : TABLEAU - CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES OU IL N'Y A PAS EU DE CANDIDATURES FEMININES AU LEGISLATIVES DE 2013</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE II: TABLEAU - LISTE RPM OU D'ALLIANCE RPM CONSTITUEES UNIQUEMENT DE CANDIDATS HOMMES</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXE III : TABLEAU - LISTE URD OU D'ALLIANCE URD CONSTITUEES UNIQUEMENT DE CANDIDATS HOMMES</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXE IV : BROCHURE DU CODE DE BONNE CONDUITE</b>	<b>22</b>

## 1. Introduction

En 2012, le Mali a connu un conflit armé dans sa partie septentrionale doublé d'une crise institutionnelle avec le Coup d'Etat de Mars, entraînant ainsi une crise politique et humanitaire. Un gouvernement de transition a été mis en place pour conduire la reconquête des régions occupées et organiser des élections démocratiques, libres et transparentes.

Les femmes ont joué un rôle actif dans la recherche de solution à la sortie de crise à travers leur participation à la médiation, au dialogue et à la négociation. En plus l'appui de la Communauté Internationale et de pays de la Région et hors d'Afrique a permis au Mali de recouvrer son intégrité territoriale. Un processus de médiation entre les parties a abouti à l'«Accord Préliminaire de Ouagadougou» qui a facilité la tenue des élections présidentielles et législatives en 2013 sur toute l'étendue du territoire national. Ces élections ont consacré le retour de la légalité constitutionnelle en dotant le pays d'un Président et d'un Parlement.



La participation des femmes au processus de normalisation de la gestion du pays a constitué une préoccupation pour les Organisations Nationales et Internationales dont le NDI, quittés tôt a apporté son appui aux partis politiques et aux organisations de la société civile pour leur prise en compte et leur participation à tous les processus de recherche de la paix et de retour à l'ordre constitutionnel.

Avec la proclamation définitive des résultats des élections législatives par la Cour Constitutionnelle, le NDI ayant joué un rôle aux côtés d'autres acteurs pour un processus électoral genre sensible, il est apparu important de faire une analyse genre de ces élections et d'en tirer des enseignements pour un meilleur appui à la participation des femmes aux prochaines élections.

Au total 14 femmes ont été élues sur 147 députés, en comparaison avec 15 femmes dans l'ancienne assemblée. La réduction dans le nombre des femmes élues à l'AN en 2013 relatif au nombre élu dans l'ancien parlement est un fait qui souligne les défis énormes auxquels les femmes Maliennes doivent relever pour atteindre des positions de direction dans la vie politique.

L'analyse de NDI des élections présidentielles et législatives de 2013 a montré que des barrières existent aux niveaux institutionnels, socio-culturels, socio-économique, et dans les politiques et actions des partis politiques.

Des exemples de ces barrières incluent un cadre juridique qui subordonne les femmes à leurs maris dans le domaine de la prise de décisions; des normes religieuses et culturelles qui

confinent la femme dans le foyer. L'excluant ainsi des sphères du pouvoir ; un faible taux d'alphabétisation des femmes qui les empêchent de participer pleinement aux processus politiques ainsi qu'un manque de moyens financiers suffisants pour payer la caution exigée pour la demande de candidature, organiser des campagnes, et de payer les cotisations d'adhésion des parties. En outre, avec le leadership largement masculin dans les partis politiques, il est difficile pour les femmes d'être considérées comme des candidates valables. Les alliances entre partis politiques lors des élections législatives ont désavantagé les femmes; comme les parties ont convenu de présenter des listes de candidatures communes, ce qui limite le nombre de candidats et candidates à présenter par parti politique.

## **2. Méthodologie**

La méthodologie pour l'analyse Genre des élections législatives de 2013 a consisté en:

- Une analyse du contexte institutionnel, des candidatures et des résultats aux élections ;
- Des entretiens avec les partis politiques ;
- L'organisation de rencontres formelles et informelles avec des représentantes et représentants des partis politiques, des candidates élues et non élues, et des organisations de la société civile ;
- Un examen des conclusions des observateurs nationaux qui ont identifié et analysé les contraintes spécifiques à la participation des femmes dans les processus électoral ; et
- Un examen des conclusions du comité de suivi du code de bonne conduite des partis politiques de leur observation des journées électorales

## **3. Le contexte spécifique de la tenue des élections législatives de 2013**

Le contexte spécifique de la tenue des élections législatives sera analysé à plusieurs niveaux :

- juridique et institutionnel
- socio-culturel
- des pratiques des partis politiques
- socio-économique
- assistance technique et financier

### ***3.1 Au niveau juridique et institutionnel***

Le cadre juridique et institutionnel du Mali offre des opportunités pour un impact positif sur la participation des femmes à la vie publique et politique :

- Au niveau international :
  - Le Mali a ratifié sans réserve la plupart des traités favorables à la participation politique des femmes dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)<sup>1</sup> qui consacre l'Égalité des droits entre hommes et femmes y compris dans les domaines de participation à la vie politique et

---

<sup>1</sup> Le Mali est partie prenante de cette Convention depuis 1995 et ratifie le protocole additionnel en 2000.

- publique y compris la possibilité de représenter le Gouvernement à l'échelon international.
- Au niveau Africain, le Mali est partie prenante de la Déclaration solennelle des Chefs d'État Africains sur l'égalité entre les femmes et les hommes (Addis-Abeba, juillet 2004) qui pose le principe de la parité entre les hommes et les femmes dans la prise de décision.
  - Au niveau national :
    - La *Constitution du Mali*<sup>2</sup> garantit les mêmes droits aux citoyens des deux sexes sans discrimination.
    - La *Politique Nationale Genre*(PNG) adoptée en 2010<sup>3</sup> stipule que « les femmes et les hommes du pays jouissent de conditions égales pour exploiter pleinement leurs droits humains pour contribuer à part égale au développement national, politique, économique, social et culturel et à la réduction de la pauvreté et pour bénéficier à part égale des retombées de la croissance économique. »
    - Le *Plan d'Action Axe 3* relatif à la mise en œuvre de la PNG prévoit la « Mise à contribution des potentialités des femmes et des hommes dans le développement du pays par leur participation égale aux sphères de décision » avec comme axes d'intervention:
      - la promotion de l'équilibre dans la représentation des femmes et des hommes dans les instances de décision et dans les postes électifs et administratifs au niveau national, t dans les représentations du Mali au niveau sous régional (CEDEAO, UEMOA), régional (UA) et international ; et
      - la promotion de la participation citoyenne des femmes et des hommes dans les décisions liées au développement local en vue d'une meilleure prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes dans la répartition et l'allocation des ressources et dans les priorités de développement communal. »<sup>4</sup>
    - La *Charte des Partis Politiques*<sup>5</sup> contient un article incitatif pour les partis politiques qui présenteront des femmes candidates qui dit « une quatrième fraction égale à 10 % des crédits est destinée à financer les partis politiques proportionnellement au nombre de femmes élues à raison de 5 % pour les députés et 5 % pour les conseillères communales ».
    - Le *Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille* propose, fait le Plaidoyer et assure le leadership de l'initiative et de la mise en œuvre de réformes conformément à la Politique Nationale Genre, y compris dans le domaine de la participation politique des femmes par le développement de stratégies, de mobilisation des ressources, d'élaboration et de mise en œuvre de projets, et de suivi et évaluation des résultats, effets et impacts. Ce Ministère a mené diverses activités pour une grande participation des femmes en tant qu'électrices, mais aussi des

<sup>2</sup> Constitution du Mali février 1992.

<sup>3</sup> Politique Nationale Genre du Mali, [http://www.recofem.org/IMG/pdf/Politique\\_Nationale\\_Genre\\_11jan11.pdf](http://www.recofem.org/IMG/pdf/Politique_Nationale_Genre_11jan11.pdf).

<sup>4</sup> Plan d'Actions de la Politique Nationale Genre du Mali 2011-2013.

<sup>5</sup>Loi N° 05-047/du 18 Aout 2005, Charte des Partis Politiques. <http://www.ossoftware.net/icma/ChartePartis.pdf>

activités de soutien aux femmes candidates aussi bien au niveau national que régional.

Cependant, de nombreuses contraintes structurelles et conjoncturelles ont constitué des freins à l'élection des femmes candidates lors des élections législatives de 2013.

- *L'absence de loi imposant un minimum de quotas de candidatures féminines sur les listes des partis politiques.* En effet, l'introduction d'un Projet de Loi sur la parité par le Gouvernement en 2009 a été mise en échec par l'Assemblée Nationale. Comme mentionné plus haut, les dispositions de la Charte des partis politiques pour encourager la promotion des candidatures féminines ne sont pas contraignantes pour les partis politiques. Par ailleurs le montant octroyé aux partis politiques pour des femmes élues au niveau national et local ne bénéficie pas aux femmes du parti ni même à celles élues.
- *Le Code des Personnes et de la Famille* adopté en 2009 a été reconnu par les organisations maliennes de défense des droits humains comme prenant peu en compte les besoins et les intérêts de l'enfant, de la femme et de la jeune fille. Article 281 « l'âge minimum du mariage pour la femme est de 16 ans », Article 316 : « dans les limites des droits et devoirs respectifs consacrés par le présent code, la femme doit obéissance à son mari et le mari protection à sa femme ». Cet article constitue un obstacle sérieux à l'engagement des femmes en politique et pour leur volonté d'accéder aux instances de décisions des partis politiques et d'accéder aux fonctions électives. C'est cet article qui a fait que l'autorisation des maris est obligatoire pour les femmes pour le dépôt de leurs candidatures pour les postes de responsabilités.
- La loi électorale est disponible seulement en français et de ce fait n'est pas connue de la plupart des femmes avec comme effet une faible connaissance du processus électoral par les électrices. Un bon nombre (très élevé lors des deux élections de 2013) de bulletins nuls pourraient provenir des femmes dont la majorité est analphabète.

### ***3.2. Au niveau de l'influence des facteurs socio-culturels sur le statut de la femme***

Plusieurs facteurs socio-culturels influencent négativement la participation politique des femmes:

- Le document de *Politique Nationale Genre* reconnaît que « la division sociale du travail aidant, les rôles des femmes sont essentiellement reconnus au niveau de la reproduction sociale et de l'établissement de relations sociales et ceux des hommes dans les domaines d'activités productives. Ces inégalités et disparités dans la division sexuelle du travail engendrent plus de charge de travail à la femme par rapport à l'homme, à la fille par rapport au garçon, avec des impacts négatifs sur leur santé, leur productivité et leurs conditions d'existence. Aussi, les facteurs socioculturels pèsent lourdement sur le statut de la femme dans la famille et dans la société, limitent ses capacités à prendre des décisions et à participer à la vie de sa communauté avec les mêmes chances que les hommes ». <sup>6</sup>

---

<sup>6</sup> Politique Nationale Genre du Mali

- La persistance de la perception traditionnelle de la place et du rôle de la femme dans la famille et dans la société ainsi que les préjugés qui présentent une image négative des femmes responsables politiques constituent des obstacles importants à la valorisation de la participation politique des femmes.

### 3.3. *Au niveau des partis politiques*

Malgré l'adoption d'un discours public en faveur de la participation politique de la femme par la majorité des partis politiques, leurs politiques internes ne créent pas des conditions pour un égal accès des femmes et des hommes aux postes de décision et aux candidatures lors des élections.

Les pratiques suivantes concourent souvent à empêcher le leadership féminin :

- *La tenue des réunions à des heures tardives après le crépuscule.* La participation régulière des femmes aux activités politiques facilite leur nomination à des fonctions de prise de décision au sein des partis politiques. Cependant, la planification des activités ne tient pas souvent compte des contraintes des femmes, confrontées à l'obligation d'être présentes au domicile conjugal après le crépuscule.
- *La responsabilisation limitée des militantes* dans des tâches d'animations folkloriques : chanter et danser, préparer les repas et assurer le service pendant les grandes assemblées des partis.
- *La sous-représentation des femmes dans les instances des partis politiques (Bureau Exécutif, Commission de Choix des Candidatures ne leur permet pas d'influer sur les critères de choix des candidats et candidates.*
- *Le manque des ressources financières des femmes en comparaison avec les hommes.* Le faible accès aux ressources financières par les femmes est dû à leur faible niveau d'éducation et de formation. Par ailleurs statut des femmes leur offre peu de liberté. En effet, beaucoup de femmes n'ont pas l'autorisation de leurs maris pour exercer des métiers ou se faire employer comme salariée. De ce fait, elles sont financièrement dépendantes de ces derniers pour leurs besoins primaires et ne peuvent pas avoir des fonds propres. Cette situation constitue un grand défi pour la participation des femmes dans les élections, particulièrement pour les raisons suivantes :
  - *Les fortes sommes d'argent imposées aux candidats et candidates par les partis politiques sont défavorables à la femme :* Un dépôt de plusieurs millions de FCFA est un fait courant pour la plupart des partis. L'intrusion de l'argent dans le positionnement sur les listes sous forme de caution à verser pour la candidature au sein des partis politiques est considérée comme un des facteurs les plus préjudiciables au positionnement des femmes sur les listes. Plusieurs femmes ont dû déboursier entre 6 à 10 millions de francs CFA pour être seulement candidates
  - *Le montant des droits d'adhésions et des cotisations annuelles...*
  - *Le choix et engagement tardif des femmes candidates.* Pour des raisons diverses. Certains partis politiques proposent aux femmes de se porter candidates à la dernière minute sans grande préparation. Dans d'autres cas, ce sont les femmes



dont les candidatures n'ont pas été acceptées par leurs partis qui lorsque sollicitées par d'autres partis politiques pour compléter leurs listes à la dernière minute acceptent de se porter candidates.

*Les faibles capacités* de mobilisation des femmes alors que dans le contexte du Mali les dons en argent et en nature semblent motiver le choix des électrices et des électeurs.

- *Les alliances entre plusieurs partis politiques qui ont eu comme effet immédiat la perte d'autonomie de décision* des partis sur le positionnement des candidates sur la liste commune, ce qui a joué en défaveur des candidatures féminines.
- *Le financement de l'Etat* tel que spécifié dans la Charte des Partis Politiques<sup>7</sup> allouant 10 % du financement public aux partis politiques proportionnellement au nombre de leurs femmes élues au niveau de l'Assemblée Nationale et des Conseils communaux n'est pas affecté à appuyer les femmes membres et candidates.
- *Les approches des partis politiques dans les campagnes n'ont pas poussé les femmes à participer comme des électrices.* Peu de messages étaient ciblés à l'endroit des femmes et des filles.
- *Les messages des femmes politiques candidates ne se distinguaient pas toujours de ceux des hommes* en ce sens que les besoins et les intérêts des femmes, des filles et des enfants dans leur diversité n'étaient pas particulièrement pris en compte. Pour cette raison, les femmes électrices ne peuvent pas être sûres que les femmes candidates les représenteraient mieux si elles sont élues.

### **3.4 *Au niveau des pouvoirs publics et des OGE :***

- *La persistance* des pouvoirs publics et des organes de gestion des élections (OGE) dans leur *choix d'utilisation prépondérante du français au détriment des langues nationales* parlées et lues par la majorité de la population et surtout par les femmes et les filles ne facilite pas l'implication de ces dernières dans le processus électoral. En effet, les langues nationales sont utilisées pendant le processus électoral mais pas de manière suffisante.<sup>8</sup> La plupart des présidents des bureaux de votes sont des hommes

### **3.5 *Au niveau socio-économique et culturel :***

La crise a largement contribué à l'aggravation des facteurs socio-économiques et culturels qui pèsent sur la participation des femmes aux processus politiques.

---

<sup>7</sup>Charte des Partis Politiques

<sup>8</sup>Seulement 8,2 % de la population de Mali parle le français couramment, selon une étude de 2009 par l'organisation internationale de la francophonie. [http://www.20mars.francophonie.org/IMG/pdf/FICHE\\_03\\_Nombre\\_de\\_francophones.pdf](http://www.20mars.francophonie.org/IMG/pdf/FICHE_03_Nombre_de_francophones.pdf)

- *Le déplacement des populations à forte dominante femmes et jeunes* en dehors de leurs circonscriptions électorales au Sud du pays et réfugiées dans les pays voisins – comme le Burkina Faso, le Niger, la Côte d’Ivoire, la Mauritanie, le Sénégal et l’Algérie– a également eu un impact sur les candidatures féminines.
- *La détérioration de la situation économique des femmes et des jeunes.* Un des effets de la crise a été la destruction du tissu économique qui a entraîné des pertes d’emplois avec une aggravation pour les femmes et les jeunes plus nombreux au niveau du secteur informel. Comme déjà mentionné plus haut, la mobilisation au quotidien des électeurs et électrices et les campagnes électorales induisent des coûts financiers élevés qui ne sont pas à la portée de la plupart des femmes et des filles.
- *La détérioration de la situation économique des femmes et des jeunes réfugiés* qui vient de la perte des fonds de commerces et des équipements, aussi que la faiblesse des appuis dans les pays d’accueil au développement d’activités génératrices de revenus pour les réfugié(e)s.

Il y avait aussi d’autres facteurs structurels u niveau socio-économique qui ont eu un impact sur le taux de participation des femmes dans les élections :

- *Le faible niveau de scolarisation des femmes* qui ne comprennent pas toujours le processus électoral et ne connaissent pas toujours le contenu des documents de politiques internes de leurs partis politiques compte tenu du fait qu’ils sont écrits en français.
- *La population malienne ne considère pas souvent les femmes comme des leaders fortes* en raison du statut de personne inférieure à l’homme conféré soit disant par la religion dominante et confirmé par l’article 316 du Code des Personnes et de la famille. L’impact psychologique des violences multiformes sur les populations a entraîné un besoin d’avoir des leaders à forte personnalité pouvant initier et conduire des reformes pour redresser le pays.

### 3. 6 *Au niveau des partenaires techniques et financiers*

La participation active des femmes en tant qu’électrices mais aussi en tant que candidates a fait l’objet d’une attention particulière à travers des activités de renforcement des capacités, des campagnes de sensibilisation, des débats radio et télévisés ainsi que l’observation genre sensible des élections présidentielles, puis législatives.

Afin de promouvoir une participation paisible et inclusive au processus électoral, une diversité d’acteurs nationaux, régionaux et internationaux engagés dans l’accompagnement de la participation politique des femmes ont mis en place des initiatives pour améliorer le niveau de représentativité des femmes dans les organes chargés de la gestion des élections et de contribuer à accroître le taux de participation des



**Membres du Directoire du CCFP lisant le texte de plaidoyer demandant aux partis politiques d’instaurer volontairement un quota de 30 pourcent de femmes sur les listes des Partis politiques pour les élections législatives de novembre.**

femmes aux élections en tant que candidates qu'électrices.

Ces initiatives ont porté sur plusieurs aspects dont les plus importants sont :

- Le renforcement des capacités des candidates en vue de mieux organiser les campagnes : formation en communication, formation sur la mobilisation des électeurs, etc.
- L'appui technique aux candidates pour leur visibilité (posters, livret de la femme candidate).
- Le renforcement des capacités des populations pour une participation accrue des femmes aux élections dans un climat de paix pour une meilleure compréhension du processus/ des droits des citoyennes comme électrices.

Quelques exemples de ces acteurs au niveau national :

- le WILDAF Mali
- le Groupe PIVOT et Droits des Femmes
- la Plateforme de Veille des Femmes pour des Elections Apaisées
- la Fédération Nationale des Collectifs et Organisations Féminines
- le Cadre de Concertation des Femmes des Partis Politiques (CCFP)
- le Réseau Paix et Sécurité de l'Espace CEDEAO
- la Coordination des Associations et Organisations Féminines
- le Centre Malien pour le Dialogue Inter Parti et la Démocratie (CMDID)

Quelques exemples de ces acteurs au niveau international:

- le NDI.
- Le Projet d'Appui au Processus Electoral du Mali (PAPEM) mis en place par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : mobilisation des ressources qui a permis entre autre d'appuyer les OSC dans la sensibilisation et la mobilisation des électeurs
- l'Organisation des Nations Unies (l'ONU Femmes :
- L'Ambassade Royale du Danemark
- L'Institut International Républicain (IRI): formation des femmes candidates en communication

Des exemples de l'appui spécifique :

- Un *Code de Bonne Conduite des partis politiques et candidat(e)s aux diverses consultations électorales au Mali* et un *Code Genre de Bonne Conduite (Annexe IV)* étaient élaborés et vulgarisés par le NDI pour contribuer à la création des conditions pour un processus électoral apaisé et prenant en compte le Genre.
- L'Institut International Républicain (IRI) a organisé des sessions de formation des femmes candidates en communication et gestion des campagnes.
- L'ONUFEMMES a donné un appui financier au NDI et au Ministère de la Promotion de la femme, de l'Enfant et de la Famille pour des activités d'accompagnement des organisations féminines pour une plus grande participation des femmes aux élections législatives comme électrices et candidates.

Malgré cet appui important, le démarrage tardif des activités d'appui technique et financier des partenaires aux femmes candidates ont diminué un peu leurs effets. Les formations sur les techniques de mobilisation des électeurs et électrices, d'animation et de communication, et le soutien financier aux coûts de la campagne électorale, sont souvent arrivées juste avant ou même après le début des campagnes quand les candidates étaient trop occupées ou quand elles n'avaient pas l'opportunité de pratiquer ces techniques ou d'utiliser ces ressources au maximum.

## **4. Les élections**

### ***4.1 Le fichier électoral***

Le Mali compte une population de 14,5 millions dont 50,4 % de femmes et 67 % de jeunes.<sup>9</sup> Pour les élections législatives 6 566 036 électeurs et électrices se sont inscrits(e) Les femmes se sont inscrites à un taux légèrement plus haut que les hommes – 50,1 %<sup>10</sup>. Les campagnes de sensibilisation à l'endroit des femmes menées par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, les OSC et les PTF soutenues par des spots sur l'importance du vote ont contribué au vote massif des femmes.

### ***4.2 Les candidatures***

Lors des élections législatives de 2013, 1107 candidats et candidates ont brigué les suffrages des électeurs et des électrices sur 408 listes pour 147 sièges. Parmi ces candidatures 146 seulement étaient des femmes. Ainsi, les candidatures féminines représentaient seulement 13,67% de l'ensemble des candidatures.

Dans 16 circonscriptions électorales, tous les partis politiques et toutes alliances confondus ont présenté uniquement des candidatures masculines (voir Annexe I). Des exemples de cette situation sont donnés par quelques partis politiques les plus représentatifs du Mali. Le RPM vainqueur de l'élection présidentielle a présenté uniquement des candidatures masculines dans 40 circonscriptions électorales (voir Annexe II). L'URD et ses alliés sont allés dans ce sens avec 48 circonscriptions électorales à candidatures uniquement masculines (voir Annexe III).

#### La répartition régionale des candidatures

La cartographie des candidatures montre des différences entre les régions du pays en ce qui concernent les candidatures des femmes.

---

<sup>9</sup>Recensement General de la Population et de l'Habitat 1998.

<sup>10</sup> <http://www.ifes.org/~media/Files/Publications/White%20PaperReport/2013/Elections-in-Mali-July-28-Presidential-Elections-FINAL.pdf>.

➤ Les régions les plus favorables

Sur les 408 listes, 118 incluaient une candidate femme, 16 listes en présentaient au moins deux. Il y avait au total 8 listes indépendantes qui comprenaient des candidatures féminines. C'est dans le District de Bamako (43 femmes) et dans la région de Sikasso (23), de Koulikoro et de Ségou (20) que l'on compte le plus de femmes sur les listes.

Il est important de souligner que les circonscriptions les plus favorables aux femmes sont celles où elles ont été têtes de liste. Seulement 8 listes sur les 408 dénombrées au niveau national comptaient des femmes en tête, dont 4 à Bamako.

En général, les partis politiques ou alliances de partis se sont contentés de mettre seulement une femme sur leur liste. Seulement 20 partis politiques ont mis plus d'une femme sur leurs listes.

➤ Les régions sans ou à très faibles candidatures féminines

Certaines régions n'ont pas présenté de candidatures féminines sur leurs listes. Ce sont surtout les régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal. Dans ces régions, il y a effectivement des *localités où aucune femme n'était candidate*:

- Mopti (Bandiagara, Bankass, Koro, Ténenkou) ;
- Tombouctou (Diré, Goundam, Gourma-Rharous) ;
- Gao (Ansongo, Bourem, Menaka) ;
- Kidal (Kidal, Abeibara, Tin-Essako).

Si pour les trois dernières régions, on peut penser que la forte compétition pour les places, du fait du nombre réduit des sièges, n'a pas favorisé l'alignement des femmes sur les listes, la région de Mopti a remis en cause cette hypothèse car avec ses 20 sièges, cette région est presque à égalité avec la région de Kayes qui a 21 sièges mais qui a cependant aligné 17 femmes, contre 5 à Mopti.

Défis des partis politiques

Ce sont les instances des partis politiques qui désignent valident les candidatures, or comme dit plus haut les femmes sont très peu représentées dans ces structures et ne sont pas là pour défendre les candidatures féminines.

Il faut dire aussi que les alliances ont pu souvent être des obstacles à l'inscription des femmes sur les listes, car pour une liste de trois ou quatre sièges où chaque parti constituant la liste doit fournir un candidat, cela se fait en général au détriment des femmes. Alors que si chaque parti constituait sa propre liste, la probabilité qu'il y ait plus de femmes serait plus grande.

Le fait que le RPM a eu une large victoire à l'élection présidentielle a ébranlé la confiance en soi des leaders partis politiques, ce qui les a conduit à participer à des coalitions avec n'importe quel parti au détriment de l'orientation idéologique avec comme seul objectif avoir des candidats élus.

### 4.3 Les résultats

Sur un total de 6 566 036 électeurs et électrices inscrit(e)s 2 527 468 ont voté, soit un taux de participation de 38,49%. Selon le réseau national d'observateurs, Appui au Processus Electoral au Mali (APEM), dans les bureaux de vote où leurs observateurs sont installés, une légère majorité de cet électorat était constituée de femmes, comme le montre le tableau ci-dessous.<sup>11</sup>

Elections Législatives au Mali en 2013			
	% de votantes femmes	% des femmes sur les travailleurs du Bureaux de votes V	% des femmes présidentes des Bureaux de votes
1 <sup>er</sup> Tour	51.3%	48.9%	13.9%
2 <sup>nd</sup> Tour	53.0%	43.1%	11.6%

Source: Réseau national d'observateurs, Appui au Processus Electoral au Mali (APEM)

Les listes constituées de candidatures féminines uniquement n'ont pas obtenu de sièges.

Au final, seulement 14 femmes ont été élues à l'Assemblée Nationale du Mali sur 147 députés, soit un taux de 9,5 %. Ce taux est en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (21,1%)<sup>12</sup> et de la moyenne mondiale (21,8 %). Ce taux de représentation des femmes est aussi un recul par rapport à la législature précédente où il était déjà très faible (14 femmes sur 147, ou 10,2 %) des parlementaires. Sur ces 14 femmes députées, une seule a été réélue, les 13 font leur première expérience de Députée.

L'examen du tableau ci-dessous indique qu'elles étaient 227 candidates en 2007 contre 156 en 2013.

**Tableau : Récapitulation des données de 2002, 2007 et 2013**

Années Sexe	Législatives de 2002				Législatives de 2007				Législatives de 2013			
	Nombre Candidatures	Taux %	Nombre Elu(e)s	Taux %	Nombre Candidatures	Taux %	Nombre Elu(e)s	Taux %	Nombre Candidatures	Taux %	Nombre Elu(e)s	Taux %
Hommes	1120	90,5	132	89,8	1181	83,88	133	90,5	985	71,7	133	90,2
Femmes	118	09,6	15	10,2	227	16,12	14	09,5	156	28,3	14	9,8
<b>Total</b>	<b>1238</b>	<b>100</b>	<b>147</b>	<b>100</b>	<b>1408</b>	<b>100</b>	<b>147</b>	<b>100</b>	<b>1147</b>	<b>100</b>	<b>147</b>	<b>100</b>

Le tableau ci-dessous donne la répartition des sièges de députés par parti politique ainsi que le taux de représentation des femmes. Seulement 3 sur 20 partis représentés à l'Assemblée Nationale ont des femmes élues, relevés ci-dessous en gris.

**Tableau : Configuration des Partis dans la Nouvelle Assemblée Nationale du Mali en 2013**

<sup>11</sup> Ces chiffres ont un biais urbain. Des chiffres officiels ne sont pas disponibles.

<sup>12</sup> "Les femmes dans les parlements nationaux: Situation au 1er Novembre 2013," l'Union interparlementaire. Disponible à partir du: <http://www.ipu.org>.

N°	Partis Politiques	Nombre de sièges	Dont femmes	% des élu(e)s qui sont des femmes
1.	RPM	66	10	15,2 %
2.	URD	17	0	0 %
3.	ADEMA	16	3	18,8 %
4.	FARE	6	0	0 %
5.	CODEM	5	0	0.0 %
6.	SADI	5	0	0.0 %
7.	CNID	4	1	25,0 %
8.	PARENA	3	0	0 %
9.	PDES	3	0	0 %
10.	MPR	3	0	0 %
11.	ASMA	3	0	0 %
12.	ADP	2	0	0 %
13.	CDS	2	0	0 %
14.	MIRIA	2	0	0 %
15.	UM RDA	2	0	0 %
16.	YELEMA	1	0	0 %
17.	UDD	1	0	0 %
18.	PRVM	1	0	0 %
19.	APR	1	0	0 %
20.	Indépendants	4	0	0 %
	<b>TOTAL</b>	<b>147</b>	<b>14</b>	<b>9,5%</b>

Les femmes suivantes ont gagné ces sièges ; au total, une femme a été réélue :

<b>Députées Élués en 2013</b>					
No.	Nom	Elue en 2013	Elue en 2007	Parti	Localité
1	Aicha Belco Maiga	oui	non	Adema-Pasj	Tessalit
2	Alhousna Malick Toure	X	non	RPM	Gao
3	Maiga Aziza Mint Mohamed	X	non	Adema-Pasj	Tombouctou
4	Aissata Haidara	X	non	RPM	Kenieba
5	Aminata Traore	X	non	RPM	San
6	Belco Samassekou	X	non	RPM	Mopti
7	Dioncounda Sacko	X	non	Adema-Pasj	Diema
8	Fatimata Niambaly	X	non	RPM	San
9	Coulibaly Maimouna Drame	X	non	RPM MIRIA-FARE	Segou
10	Rokia Traore	X	non	RPM / MPR / FARE ANKA-WULI	Sikasso
11	Oumou Simbo Keita	X	non	RPM	Bamako, Commune V
12	Fatoumata Tenin Simpara	X	non	CNID	Bamako, Commune I
13	Diallo Aissata Toure	X	non	RPM	Youwarou
14	Haidara Aissata Cisse	X	oui	UM RDA FASO-JIGI/	Bourem

## Leçons apprises des succès

Les femmes élues sont celles qui étaient sur les listes du parti politique majoritaire ou de partis alliés à ce parti en dehors d'une seule. Le RPM seul a obtenu dix sièges de femmes élues à l'Assemblée Nationale. Mais ce chiffre reste faible par rapport au nombre total (66) des députés de ce parti politique.

Cette situation appelle à une réflexion car cela pourrait décourager les femmes dans leur engagement dans les petits partis politiques ou elles auraient moins de chances d'être élues.

## **5. Recommandations pour les prochaines élections**

Après l'analyse des facteurs esquissés ci-haut, le NDI fait les pour une représentation plus forte des femmes dans les organes élus.

### **5.1 *Au Gouvernement***

- Collecter les données régionales et sous régionales sur la participation des femmes comme électrices et comme élues dans les élections, et publier ces données dans un délai qui permette aux acteurs concernés de mener des actions de mobilisation ciblées.
- Prendre des mesures incitatives en direction des partis politiques ou des femmes candidates pouvant augmenter le taux de représentation des femmes élues au sein des conseils communaux (exemple, la mise en place d'un fonds spécial de soutien aux femmes candidates).
- Engager les réformes du Code Electoral et de la Charte des partis politiques afin d'assurer l'égalité participation des hommes et des femmes au processus électoral. A titre d'exemple, répartir la subvention de l'Etat entre le parti politique et un fonds d'appui aux femmes candidates.
- Appuyer l'initiative en cours du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et des Organisations de la Société Civile pour l'élaboration d'un Projet de loi pour un accès équitable des citoyens aux postes politiques et administratifs.

### **5.2 *Aux Responsables des Partis Politiques***

- Faire une lecture des documents de politiques internes des partis politiques sous l'angle du Genre et apporter les correctifs nécessaires pour augmenter le taux de participation des femmes comme des membres, leaders, et candidates.
- Traduire par des actions concrètes les engagements pris lors de la signature du Code de Bonne Conduite.
- Elaborer un plan de renforcement des capacités en genre des membres et des responsables.



- Instaurer un système interne de quotas en faveur des femmes et des filles dans les instances de prise de décision des partis politiques.
- Prendre des mesures internes pour un meilleur positionnement des femmes sur la liste, notamment pour les prochaines élections communales.
- Prendre des mesures pour cibler et mobiliser les femmes à s'enregistrer et voter dans les élections prochaines et futures.

### **5.3 *Aux Femmes Candidates***

- Les stratégies des femmes pour leur meilleure représentation politique devraient intégrer un plaidoyer au sein de leurs partis politiques pour leur inscription sur les listes, notamment celles des « grands partis » qui sont susceptibles de les faire élire
- Faire le plaidoyer au leadership au sein du parti avant la sélection des candidatures pour s'assurer que les candidatures féminines soient retenues. Comprendre l'impact d'un bon positionnement sur une liste sur le succès aux élections pour mieux faire le plaidoyer.
- Identifier les chefs dans leurs partis et dans leurs communautés qui ont l'influence sur ces chefs pour les amener à accepter leurs candidatures et à augmenter leurs chances de se faire élire.
- Commencer la mobilisation des électeurs et des électrices entre les élections et non pas juste avant une élection.

### **5.4 *Agence d'administration électorale***

- L'administration des élections a pour responsabilité première de mener la plupart des aspects du processus électoral, parfois en coordination avec d'autres organismes gouvernementaux. Les décisions et les actions de l'administration électorale ont également un impact sur le niveau et la qualité de la participation des femmes dans un processus électoral.

Pour qu'une élection soit considérée comme démocratique, l'administration électorale devrait :

- S'acquitter de ses fonctions avec impartialité et jouir d'un niveau élevé de confiance du public.
- Prendre en compte les considérations de genre dans l'exercice de leurs fonctions, de manière à faciliter la participation des membres des communautés marginalisées et défavorisées en tant qu'électeurs et candidats. Cela est particulièrement important dans les situations post-conflit et dans les pays où, traditionnellement, les femmes ont des niveaux de participation très faibles.
- S'assurer d'une représentation égale des femmes et des hommes dans l'administration des élections tant au niveau national que local et dans des postes de direction et de décision.
- S'assurer que les questions spécifiques aux droits des femmes et à leur statut sont considérées et prises en compte dans la gestion des élections. .

- Les femmes doivent être représentées dans les organes de l'administration électorale, tant au niveau central qu'au niveau inférieur, et doivent également occuper les postes de responsabilités.

### **5.5 *Aux organisations de la Société Civile***

- Coordonner les efforts et mener des actions de plaidoyer conjointes en direction du Gouvernement, des partis politiques, des leaders religieux et traditionnels, des personnes influentes hommes et femmes afin d'obtenir des prises de décisions en faveur de la participation politique des femmes et des filles.
- Nouer des partenariats fructueux avec les radios, la presse écrite, télévisuelle et faire une sensibilisation sur l'internet en direction de toute la société malienne à promouvoir la participation politique des femmes.
- Produire des outils de communication (micro films) sur des exemples de femmes ayant réussi en politique<sup>13</sup> en vue de promouvoir une image de la femme engagée en politique et aussi de susciter des vocations chez les jeunes filles.
- Nouer des partenariats avec les communicateurs traditionnels (griots, chanteurs, conteurs) afin qu'ils contribuent à instaurer une image positive des femmes politiques.

### **5.6 *Aux partenaires techniques et financiers***

- Poursuivre l'appui aux initiatives du Gouvernement, de la Société Civile, des partis politiques, des organisations de femmes politiques et des femmes candidates de manière coordonnée et concertée.
- Mettre en œuvre les activités d'appui aux femmes candidates à temps afin qu'elles aient un impact sur la représentation des femmes dans les Conseils communaux.

---

<sup>13</sup>

International IDEA. Adiza Lamien Ouando. Analyse Genre des Documents de Politiques Internes des Partis Politiques. Le cas du Mali, Décembre 2012

## **6. Les Annexes**

**Annexe I** : Tableau : Circonscriptions électorales où il n'y a pas eu de candidatures féminines au législatives de 2013.

**Annexe II** : Tableau: liste RPM ou d'Alliance RPM constituées uniquement de candidats hommes

**Annexe III** : Tableau : liste URD ou d'Alliance URD constituées uniquement de candidats hommes

**Annexe IV** : Brochure du code de bonne conduite

## *Annexe I*

<b>Tableau : Circonscriptions électorales où il n'y a pas eu de candidatures féminines au législatives de 2013.</b>			
<i>Région</i>	<i>circonscription électorale</i>	<i>nombre de sièges</i>	<i>total sièges</i>
Kayes	Yélimané	2	5
	Nioro	3	
Koulikoro	Banamba	2	2
Sikasso	Yorosso	2	2
Ségou	Barouéli	3	6
	Bla	3	
Mopti	Bankass	3	9
	Koro	4	
	Ténenkou	2	
Tombouctou	Diré	1	2
	Gourma Rahous	1	
Gao	Ansongo	2	4
	Menaka	2	
Kidal	Kidal	1	3
	Abéïbara	1	
	Tin Essako	1	
<b>Total</b>			<b>33</b>

## Annexe II

<b>Tableau: liste RPM ou d'Alliance RPM constituées uniquement de candidats hommes</b>				
N°	circonscription électorale	liste	nombre de sièges	candidats H
1	Kayes	RPM – FARE AnKA WULI	5	5
2.	Bafoulabé	RPM	3	3
3.	Diéma	RPM	2	2
4.	Nioro du sahel	RPM/MPR/ADP MALIBA	3	3
5.	Kita	RPM	4	4
6	Yélimané	UMRDA -RPM	2	2
7.	Doïla	RPM –URD-FARE ANKA WULI	5	5
7.	Kangaba	RPM	1	1
8	Kati	RPM/ADEMA-PASJ	7	7
9	Kolokani	RPM-ADEMA	3	3
10	Nara	RPM	3	3
11	Koulikoro	RPM	2	2
12	Bougouni	RPM/ADEMA	4	4
13	Kadiolo	RPM/ADEMA	2	2
14	Koutiala	RPM/CODEM/UDD	6	6
15	Yanfolila	RPM/ADEMA	2	2
16	Yorosso	ADEMA /RPM	2	2
17	Bla	RPM/ FARE ANKA WULI	3	3
18	Macina	RPM	2	2
19	Niono	RPM/UMRDA/SADI	3	3
20	Tominian	RPM/MIRIA/FARE	3	3
21	Bankass	RPM/ADEMA	3	3
22	Bandiagara	ADEMA/CODEM/RPM	3	3
23	Djenné	ADEMA/ RPM	2	2
24	Koro	ADEMA/CODEM/RPM	4	4
25	Tenenkou	RPM/URD	2	2
26	Tombouctou	RPM	1	1
27	Goumdam	ADEMA/RPM	2	2
28	Niafunké	RPM	2	2
29	Gourma Rharous	RPM	1	1
30	Gao	RPM	3	3
31	Ansongo	RPM	2	2
32	Menaka	RPM	1	1
33	Kidal	RPM	1	1
34	Abéïbara	RPM	1	1
35	Tin-Essako	RPM	1	1
36	commune I Bamako	RPM	2	2
37	commune II Bamako	RPM /CODEM	3	3
38	commune III Bamako	RPM	1	1
39	commune IV	RPM	2	2

	Bamako			
40	commune VI Bamako	RPM /UDD	3	3
	<b>TOTAL</b>		<b>107</b>	<b>107</b>

**Annexe III :**

<b>Tableau : liste URD ou d'Alliance URD constituées uniquement de candidats hommes</b>				
<i>N°</i>	<i>circonscription électorale</i>	<i>liste</i>	<i>nombre de sièges</i>	<i>candidats H</i>
1.	Kayes	ADEMA/URD/PRVM	5	5
2.	Bafoulabé	URD	3	3
3.	Diéma	URD/CODEM	2	2
4.	Kéniéba	URD	2	2
5.	Nioro du sahel	URD	3	3
6.	Kita	URD	4	4
7.	Yélimané	ADEMA/URD	2	2
8.	Koulikoro	URD	2	2
9.	Banamba	CNID/URD	2	2
10.	Doïla	RPM –URD-FARE ANKA WULI	5	5
11.	Kangaba	URD	1	1
12.	Kolokani	ASMA/URD/CODEM	3	3
13.	Sikasso	URD	7	7
14.	Bougouni	URD/ FARE ANKA WULI	4	4
15.	Kadiolo	URD	2	2
16.	Kolondiéba	URD	2	2
17.	Koutiala	SADI/ADEMA/URD/MPR	6	6
18.	Yanfolila	URD	2	2
19.	Yorosso	URD/UDD	2	2
20.	Ségou	URD/PDES/CODEM/MPR/PIDS	7	7
21.	Barouéli	URD/YELEMA/CNID	3	3
22.	Bla	MPR/URD/ADEMA PASJ	3	3
23.	Macina	URD	2	2
24.	Mopti	URD/CODEM/MPR	3	3
25.	Bandiagara	URD/MPR/PARENA	3	3
26.	Bankass	ASMA-CFP/URD/CODEM	3	3
27.	Djenné	URD	2	2
28.	Douentza	URD/PDES	2	2
29.	Koro	PDES/URD/UMRDA FASO-JIGI	4	4
30.	Tenenkou	RPM/URD	2	2
31.	Youwarou	URD	1	1
32.	Tombouctou	URD	1	1
33.	Diré	URD	1	1
34.	Niafunké	URD	2	2
35.	Gourma Rharous	URD	1	1
36.	Ansongo	URD/PDES	2	2
37.	Bourem	URD	2	2
38.	Menaka	URD	1	1
39.	Kidal	URD	1	1
40.	commune I Bamako	ADEMA PASJ/URD	2	2
41.	commune II Bamako	ADEM/MPR/URD	3	3
42.	commune III Bamako	URD	1	1

43.	commune IV Bamako	UDA/URD	2	2
44.	commune V Bamako	URD/MPR/YELEMA	3	3
	TOTAL		118	118



## ANNEXE IV

### FEMMES ET ELECTIONS AU MALI:

#### Code de bonne conduite genre

##### Contexte:

La forte mobilisation des femmes caractérise chaque scrutin depuis l'avènement de la démocratie au Mali, à l'exemple de la présidentielle 2013 avec un taux de participation de 58%. Cependant lorsqu'il s'agit de leur participation et de leur représentation dans les sphères de décisions, les femmes sont peu nombreuses, comme l'illustre le tableau ci-dessous\_:

Tableau n°1 : Évolution des postes responsabilité électifs et nominatifs selon le sexe						
Postes de responsabilité	2008			2009		
	Homme	Femme	% Femme	Homme	Femme	% Femme
<b>Postes électifs</b>						
Présidents de Partis Politiques	110	3	3%	121	3	2%
Députés	132	15	10%	132	15	10%
Conseillers nationaux	69	6	8%	69	6	8%
Maires	696	7	1%	695	8	1%
Conseillers communaux	10054	720	6,7%	9847	927	8,6%
Membres bureau CCIM	13	0	0%	12	2	14,3%
Membres de l'Assemblée consulaire de l'APCAM	35	2	5,4%	36	1	2,7%
<b>Postes nominatifs</b>						
Ministres	19	8*	29,6%	23	8**	25,8%
Membres de la Cour constitutionnelle	6	3	33%	6	3	33%
Membres Cour suprême	6	1	14%	5	2	28,6%
Membres CESC	51	7	12%	52	6	10%
Ambassadeurs	19	3	13,6%	26	4	13,3%

Secrétaires Généraux	26	0	0,0%	24	2	7,7%
Médiateur de la République	0	1	100%	0	1	100%
Directeurs services centraux et rattachés (DN, DG, DAF)	95 <sup>+</sup>	6 <sup>+</sup>	5,9%	262	29	10%
Directeurs de camp de jeunesse, centres promotion des jeunes et stades sommaires				18	2	10%

Source : Politique Nationale Genre du Mali

Pourtant l'on sait : « qu'une femme qui prend le pouvoir est une mère qui a des garçons et des filles et qui ne saurait discriminer aucun genre »<sup>14</sup>. Plusieurs initiatives ont été prises par les autorités et aussi par les partis politiques pour favoriser l'émergence des femmes dans les sphères de prise de décisions. La question de l'égalité est stipulée dans la Constitution du Mali en son article 2 qui dit « **Tous les Maliens naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs. Toute discrimination fondée sur l'origine sociale, la couleur, la langue, la race, le sexe, la religion et l'opinion politique est prohibée** ».

De plus, le Mali a ratifié de nombreuses conventions qui favorisent l'inclusion des femmes notamment la Convention sur l'Élimination de toutes les discriminations à l'égard des Femmes (CEDEF) qui accorde les mêmes droits aux hommes et aux femmes pour une pleine participation à la vie publique et politique<sup>15</sup>.

Le Mali est également partie prenante au Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, dit « Protocole de Maputo », et de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique.

Cette brochure « **Femmes et Elections** » est un **Code de Bonne Conduite Genre**. Elle s'adresse à tous les acteurs intervenant dans le processus électoral au Mali. Elle les invite à prendre les mesures nécessaires à même de concrétiser les engagements internationaux, régionaux et sous régionaux pour une meilleure participation politique des femmes. Elle offre des options pour une meilleure inclusion et un climat non violent tout au long du cycle électoral avant, pendant et après les élections.

<sup>14</sup> Amssatou Sow Sidibe. Présidente du CAR LENEN. Sénégal dans un entretien accordé à IKNOW Politics. <http://iknowpolitics.org/fr/2012/06/amsatou-sow-sidib%C3%A9>

<sup>15</sup> Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes articles 7,8 et 9.

## **I. Avant les élections**

Pendant la période pré-électorale, tous les acteurs du processus électoral prennent les initiatives suivantes:

### **A. Inclusion des femmes :**

#### **1) Appel au vote massif des femmes**

- Les partis politiques sensibilisent les militantes et militants sur le calendrier de révision des listes électorales.
- Les Organisations de Gestion des Elections (OGE) et les partis politiques facilitent l'inscription des citoyennes et citoyens des militantes et des militants sur les listes électorales.
- L'administration électorale, les partis politiques et la société civile mènent une campagne de sensibilisation au vote ciblant de manière égale les femmes et les hommes.
- Les partis politiques assurent pleinement leur rôle de mobilisateurs des électeurs et électrices femmes des partis politiques conformément à la charte des partis politiques. Ils peuvent appuyés par les organisations de la société civile (OSC).
- Les OGE impliquent de manière égale les femmes et les hommes dans les commissions de distribution des cartes d'électeurs et d'électrices.
- L'administration électorale, les partis politiques et la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) veillent à une distribution régulière des cartes d'électeurs et d'électrices.
- Les OGE intègrent les femmes et plus précisément les jeunes femmes dans les commissions de révisions et d'inscription sur les listes.
- Les femmes des partis politiques s'engagent pleinement dans la mobilisation des électrices et électeurs.
- Les femmes des partis politiques s'organisent et bénéficient du soutien des leaders du parti.
- Les femmes des partis politiques informent et sensibilisent les militantes et les militants sur les dates de révision des listes. Les femmes des partis politiques exhortent les femmes leaders de la société civile qui ont une assise dans leurs communautés au militantisme politique.
- Les partis politiques veillent directement à intégrer le genre dans les projets de société à présenter aux électeurs.
- Les femmes des partis politiques identifient et réunissent les femmes leaders dans les communautés pour prendre en compte leurs préoccupations.
- Les médias publics et privés accordent des facilités d'accès aux potentielles candidates femmes et OSC qui appellent à un vote massif des femmes.

#### **2) Positionnement sur les listes**

- Les femmes des partis politiques font du lobbying auprès des chefs de leurs partis pour un meilleur positionnement des candidates sur les listes de candidature.
- Les partis politiques positionnent les femmes en tête de liste pour un minimum de deux femmes parmi les cinq premiers noms.
- Les femmes leaders soutiennent les femmes potentiellement éligibles à obtenir l'investiture du parti sur les listes de candidature
- Les femmes leaders mobilisent les jeunes femmes sur l'importance de leur participation à la vie publique.
- Le Cadre de Concertation des Femmes des Partis Politiques assurent la coordination entre les femmes des partis politiques et de la société civile.

#### **3) Financement**

- Les partis politiques et les OSC organisent des séances de formation en techniques de lever de fonds destinées aux femmes des partis politiques et aux candidates déclarées.

- Les partis politiques apportent un appui financier et matériel aux femmes qui sont candidates du parti et pour la préparation de leur campagne électorale.
- Les partis politiques supportent 30% de la caution exigée à la présidentielle pour les candidates

## **B. Non-violence électorale :**

### **1) lutte contre les violences**

- Les femmes des partis politiques et la société civile identifient les dangers qui menacent les candidatures féminines.
- Les femmes des partis politiques et la société civile définissent ensemble des stratégies pour se protéger de la stigmatisation, des violences verbales, physiques et morales.

### **2) Un climat apaisé**

- Les femmes des partis politiques et de la société civile organisent des campagnes de sensibilisation sur les violences basées sur le genre en période électorale.
- Les femmes des partis politiques, de la société civile dont les organisations féminines religieuses participent à la création d'un climat de confiance et d'ouverture avec les leaders religieux et traditionnels.
- Les partis politiques s'engagent à ne pas écarter les femmes sur les listes de candidature avec des motifs basés sur le genre.

## **II. Pendant les élections**

### **A. Inclusion**

#### **1) Mobilisation des femmes**

- Les femmes de la société civile appellent au vote massif des citoyens et citoyennes sans distinction de leur statut, leur âge ou de leur ancrage politique.
- Les femmes des partis politiques et de la société civile s'engagent à plus de solidarité et de tolérance entre elles.
- Les partis politiques s'engagent à déployer des mandataires et des délégués hommes et de femmes dans les centres et les bureaux de vote pour les représenter.
- Les femmes de la société civile et des partis politiques font de la sensibilisation pour augmenter le taux de participation.

#### **2) L'administration électorale et le genre**

- L'administration électorale intègre le genre dans la répartition et l'organisation des bureaux de vote.
- L'administration électorale prend des dispositions particulières pour faciliter le vote des vulnérables : femmes allaitantes, femmes enceintes, personnes âgées et personnes vivant avec un handicap.
- L'administration électorale informe les agents électoraux et la population des dispositions prises pour favoriser le vote des vulnérables : femmes enceintes, femmes allaitantes, personnes âgées et personnes vivant avec un handicap.
- Les OGE assurent une répartition des bureaux de vote à proximité des marchés et foires du dimanche pour favoriser le vote massif des femmes.
- Les organismes de surveillance électorale, déploient un nombre égal d'hommes et de femmes dans les bureaux et les centres de vote comme délégué(e)s et mandataires pour veiller au bon déroulement du scrutin.

## **B. Elections apaisées et paix durable**

### **1) La non-violence**

- Les responsables politiques continuent à vulgariser et à veiller au respect du contenu du Code de Bonne Conduite sur le territoire national
- Les autorités politiques assurent la sécurité des femmes candidates sur toute l'étendue du territoire national.
- Les forces de sécurité chargées de sécuriser le vote suivent une formation sur la loi électorale et les textes portant protection des personnes vulnérables dans l'exercice de leur droit de vote.
- Les autorités politiques impliquent un nombre élevé de femmes parmi les forces de sécurité qui ont pour mission de sécuriser les centres de vote.
- Les partis politiques et les candidat (e)s proscrivent toute attaque personnelle et diffamatoire basée sur le genre, l'ethnie et la religion.
- Les partis politiques et les candidat (e)s bannissent toute campagne électorale qui stigmatiserait les femmes.
- Les partis politiques et les candidat (e)s s'interdisent et interdisent à leurs militants et sympathisants toutes actions susceptibles de provoquer des troubles et violences.
- Les partis politiques et les candidat (e)s s'interdisent et interdisent à leurs militants et militantes tout achat de conscience par l'argent, les promesses et les biens matériels.
- Les médias s'abstiennent de couvrir la campagne des candidat(e)s sous un angle sexiste.
- Les responsables politiques continuent à vulgariser et veiller au respect du code de bonne conduite sur le territoire nationale.

### **III. Après les élections**

#### **A. Inclusion :**

##### **1) Mieux intégrer le genre dans les textes du parti**

- Les femmes des partis politiques incitent le parti à prendre des mesures pour intégrer le genre dans les textes et les procédures du parti politique.
- Les femmes des partis politiques font du plaidoyer pour obtenir des places dans les instances dirigeantes du parti.
- Les femmes élues au Parlement avec le soutien des députés hommes se positionnent pour diriger les différents organes de l'Assemblée Nationale. De même l'institution parlementaire doit favoriser le positionnement des femmes dans les organes dirigeants. Les partis politiques sont encouragés à apporter leur soutien.

##### **2) Sensibilisation au genre/Formation**

- Les femmes des partis politiques et de la société civile invitent les hommes des partis politiques aux différentes formations sur les questions de genre et de participation politique des femmes.
- Les femmes des partis politiques sensibilisent les partis politiques sur l'intérêt de l'implication massive des femmes dans les instances dirigeantes des partis politiques.
- Les partis politiques renforcent les capacités des femmes élues sur l'exercice de leurs fonctions.
- Les femmes des partis et de la société civile travaillent en synergie pour atteindre leurs objectifs.

##### **3) Les mesures de discrimination positive**

- Les femmes des partis politiques font du plaidoyer pour l'adoption de quotas internes pour accroître le nombre de femmes dans les instances dirigeantes des partis politiques.
- Les femmes des partis politiques, de la société civile et les élu (e)s à l'Assemblée nationale entreprennent des actions pour l'adoption d'un quota d'au moins 30% de femmes aux postes électifs et nominatifs.

## **B. Climat apaisé :**

### **1) Proclamation des résultats**

- Les candidates recourent aux juridictions compétentes pour les contentieux électoraux ;
- Les cliniques juridiques offrent un appui – conseil et assistance judiciaire aux candidates pour leur faire connaître les modes de recours dans le processus électoral.

### **2) Résolution pacifique des différends et dialogue**

Les partis politiques et les candidat(e)s s'interdisent et interdisent à leurs militants et militantes de proférer des menaces verbales ou des attaques physiques.

- Les femmes élues sensibilisent l'opinion contre la stigmatisation des femmes politiques.
- Les partis politiques font la promotion du Code de Bonne conduite genre auprès des citoyens et des citoyennes.

### **3) Les Femmes dans la réconciliation**

- Les autorités politiques impliquent les femmes dans le processus et les initiatives de paix et de réconciliation ;
- Les partis politiques et les organisations de la société civile intervenant dans le domaine organisent des formations à l'intention des femmes sur les processus de paix ;
- Les femmes leaders font remonter la voix de celles qui ont vécu l'occupation et la guerre ;
- Les femmes leaders renforcent leurs initiatives de réconciliation entre les acteurs politiques, les religieux et les chefs traditionnels.

## **IV. Développement du leadership féminin (avant pendant et après les élections)**

- Les partis politiques et les OSC renforcent les capacités des potentielles candidates. Ils multiplient les formations des femmes des partis politiques en leadership.
- Les femmes leaders expérimentées s'engagent à coacher et soutenir les jeunes femmes futures leaders.
- Les partis politiques et les OSC renforcent les capacités des femmes candidates en techniques de mobilisation de fond,
- Les organisations de la société civile (OSC) et les partis politiques renforcent les capacités des femmes candidates en technique de mobilisation des électeurs, de campagne etc....
- Les partis politiques développent la culture de la compétence et du leadership féminin à l'interne. Ils en font un critère de récompense des militantes méritantes.
- Les femmes des partis politiques entreprennent des actions pour être des modèles dans leur vie.